



ETHIQUE ELASTIQUE... HÉLAS

PAR CHRISTIAN BURGUET



DÉFAUT D'ALERTE OU D'EXPLICATION! [PARTIE 7]

Alerter et expliquer à la demande, tous les bridgeurs sont d'accord mais les avis divergent parfois sur ce que nous devons alerter. On entend et on lit des affirmations erronées sur ce sujet.

ANNONCE IMAGINATIVE OU DÉFAUT D'ALERTE ? - 1 -

Bien que souvent mal perçues en club, et même parfois en compétition, les annonces imaginatives font tout à fait partie du bridge, à condition bien sûr qu'elles ne fassent pas l'objet d'une entente non révélée entre partenaires. Ceci n'est pas toujours facile à déterminer.

Ouest donneur, tous vulnérables.

Percaline →	♠ V5 ♥ AV94 ♦ D653 ♣ AD9	Lefranc ↓
♠ D1062 ♥ 107532 ♦ 4 ♣ 1062	N O E S	♠ A8743 ♥ R6 ♦ 10 ♣ V7543
↑ Vautour	♠ R9 ♥ D8 ♦ ARV9872 ♣ R8	← Professeur Oups

Percaline ayant ouvert de 1♦, Oups est dans une situation jamais rencontrée, ne jouant pas le soutien mineur inversé (SMI). Il ne trouve aucune annonce correcte (personnellement j'aurais dit 2♣ puis, en principe, 4♦).

Un peu paniqué – rappelons que le professeur est d'un modeste niveau –, il décide d'annoncer la couleur au-dessus

“pour voir”, mais Percaline le fitte, de même sur 4♦. Pour tenter de se faire comprendre il évite l'enchère de 4SA et bondit à 6♦, en vain. Il n'a alors plus qu'à essayer 6SA. Bref, des annonces qui ne passeront pas à la postérité.

	O	N	E	S
VAUTOUR				
PERCALINE		1♦	passé	1♥
LEFRANC	passé	2♥	passé	4♦
OUPS	passé	4♥	passé	6♦
	passé	6♥	passé	6SA

Vautour entame à Pique pris de l'As et Oups finira par poser son jeu : il a douze levées, un zéro pour les Est-Ouest.

Après un bref regard sur le jeu de Sud, Vautour est furieux et appelle l'arbitre, sans cette annonce “ridicule” de 1♥, il entamait à Cœur et le contrat chutait.

Arbitre!

Quelle sera sa décision ?

LE CODE INTERNATIONAL

Loi40 A3. Un joueur peut déclarer ou jouer de n'importe quelle façon sans l'annoncer au préalable, à condition que cette déclaration ou ce jeu ne soient pas fondé sur un agrément occulte.

Loi40 C1. Un joueur peut déroger aux agréments de son camp mais à condition que son partenaire n'ait pas

plus de raison que les adversaires d'être conscient de la dérogation.

MON ARBITRAGE

Oups a-t-il trompé Vautour et ainsi obtenu un top immérité ? Sans doute, bien qu'à son niveau de bridge, Vautour aurait pu se poser des questions sur l'insistance d'Oups à revenir à Carreau et le refus de jouer 6 Cœurs où ils sont censés être fittés. Qu'importe, ce n'est pas la bonne question ! Si le but principal du code est de rétablir l'équité, il n'est pas question pour autant d'en changer les règles. Et ce, même si Oups l'avait fait exprès (ce qui n'est pas le cas) :

Loi 73 El. Tout joueur a le droit d'essayer de tromper un adversaire par une déclaration ou un jeu respectant la procédure correcte et pour autant que cette tromperie ne soit ni accentuée par une hâte ou une hésitation inhabituelle ni protégée par une entente occulte convenue avec le partenaire ou par la connaissance qu'ils peuvent avoir l'un de l'autre.

La seule question qu'il faut donc se poser ici est : **Cette annonce de 1♥ fait-elle partie de leurs conventions, ou même simplement d'une grande connaissance du partenaire ?**

L'insistance de Percaline à revenir à Cœur prouve à l'évidence que non, elle est trompée comme l'adversaire, il n'y a donc aucune rectification à effectuer. Les Nord-Sud sont chanceux et marquent un top après de mauvaises annonces ? Ce n'est pas rare au bridge, on n'arbitre pas la chance. Ils marqueront 6 Sans-Atout égal et Vautour est prié d'accepter le règlement, que d'ailleurs il devrait connaître, comme tous les joueurs de bridge.

INDISPENSABLE!

Memobridge

de Jacques Bernard

Éditions Le Bridgeur

10 pages - 11,50 euros

www.bridge-eshop.com